CHARTE D'UTILISATION
DES SYSTEMES INFORMATIQUES

A l'attention des étudiants et personnes hébergées par le CROUS

Avertissement :

Cette charte de bon usage de l'informatique et des réseaux a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques mis à disposition (réseau, ordinateur, périphériques, applications), et de rappeler les responsabilités des étudiants qui évoluent dans un cadre juridique précis.

Elle s'impose à l'ensemble des étudiants et plus généralement aux personnes hébergées – temporairement ou non - par le simple fait d'utiliser les systèmes informatiques du CROUS.

Ils peuvent en prendre connaissance par la signature de la charte lors de leur entrée dans les lieux, par l'affichage dans les sites d'hébergement, sur le site du CROUS (www.crous-montpellier.fr) ou sur simple demande auprès de l'administrateur réseau.

Introduction

Le réseau informatique du CROUS est relié par l'intermédiaire du Réseau RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) à une communauté d'utilisateurs travaillant dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la technologie.

Le réseau RENATER a pour objet de ne véhiculer que le trafic engendré par ces activités. Les ressources informatiques et les services Internet du CROUS sont mis à la disposition des étudiants et personnes hébergées pour les mêmes fins.

Un trouble ou acte malveillant peut donc atteindre toute la communauté. Pour accéder aux services fournis, les étudiants et les personnes hébergées doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

Principes d'utilisation

La charte définit et met en place la politique d'accès au réseau mise en place par le CROUS selon le **principe de la transparence.**

Elle respecte les conditions d'utilisation de RENATER (charte spécifique RENATER disponible sur renater.fr, que tout utilisateur doit connaître).

En particulier, l'accès au réseau universitaire RENATER **N'EST AUTORISE QUE POUR UNE UTILISATION PEDAGOGIQUE.**

Le service informatique administre le système : à ce titre il en contrôle les accès et les utilisations (fichiers de journalisation), en assure la maintenance, le protège à l'encontre de tout acte malveillant et répond aux éventuelles sollicitations extérieures provenant notamment du ministère de la Justice ou de l'Intérieur.

Plusieurs systèmes techniques de sécurité et de surveillance du réseau nécessitent la mémorisation, la consultation et la conservation des caractéristiques des actions effectuées sur le réseau, pendant un an.

Le CROUS permet aux utilisateurs un accès à Internet pour l'utilisation des environnements numériques de travail. Dans ce but seuls les protocoles http et https, à l'exception de tout autre, sont accessibles.

Conditions d'accès

L'accès aux moyens informatiques et à Internet est strictement personnel (par un compte utilisateur) et incessible. Il y est mis fin selon les cas immédiatement après le départ de l'utilisateur ou à la fin de l'année universitaire.

Il est donc interdit :

Logement • Restauration • Culture • Emploi • Social • Bourses • International

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires , 2, rue Monteil 34 033 Montpellier Cedex 1
Tél : 04 67 41 50 00 / Fax : 04 67 04 26 96 / Internet : www.crous-montpellier.fr
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Académie de Montpellier

- de permettre à une autre personne d'accéder aux ressources informatiques du CROUS.
- de « prêter » son compte utilisateur, chaque utilisateur étant tenu responsable de l'utilisation faite à partir de son compte.
- de signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements.

Droits et devoirs des étudiants et personnes hébergées

L'utilisateur ne doit pas enfreindre les législations relatives notamment au respect de l'ordre public, au droit d'auteur, à la propriété intellectuelle, à la fraude informatique, à la loi informatique et libertés, à la protection de la personne humaine ou à l'intimité et au respect de la vie privée, sous peine des sanctions pénales et condamnations civiles en vigueur.

En conséquence :
- chaque utilisateur fera une utilisation sincère, de bonne foi et rationnelle de son accès et s'interdira tout acte de malveillance (ne pas usurper l'identité d'autrui, ne pas perturber ou porter atteinte au réseau …).
- L'utilisation de logiciels de pair à pair est prohibée.

Droits et devoirs de l'administrateur réseau

En tant qu'administrateur :
- il est tenu de signaler aux autorités compétentes et au Directeur du CROUS tout crime ou délit (article 40 du code de procédure pénale).
- il effectue sur demande des Directeurs de cités universitaires sous couvert du Directeur du CROUS les rapports nécessaires en cas de manquement aux obligations de la présente charte rendant possible un avertissement ou une exclusion.
- il est susceptible de mettre en place les systèmes de filtrage de sites nécessaires.
- en cas de non respect des droits et obligations par l'utilisateur, il l'en informe directement et lui demande de stopper. En cas de manquement répété il en informe le Directeur de la cité concernée puis le Directeur du CROUS. L'accès peut être désactivé, de manière momentanée ou définitive. En cas de manquement grave ou d'urgence l'accès est immédiatement suspendu.
- il a l'obligation de répondre aux réquisitions judiciaires en accédant aux messages et fichiers de l'utilisateur.

Protection du système

Les utilisateurs bénéficiant d'un accès RENATER doivent appliquer les recommandations de sécurité usuelles (anti-virus et système d'exploitation à jour, firewall, …).

Engagement

Je déclare avoir pris connaissance de la totalité de la présente charte, en avoir compris les termes et m'engage à la respecter.

Nom et prénom :

A : Le :

Signature :

Logement • Restauration • Culture • Emploi • Social • Bourses • International

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires , 2, rue Monteil 34 033 Montpellier Cedex 1
Tél : 04 67 41 50 00 / Fax : 04 67 04 26 96 / Internet : www.crous-montpellier.fr
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Académie de Montpellier